

Prêts de l'AFPN aux EVS : LA PROCHAINE ÉTAPE D'UN PROGRAMME DE GARANTIE DE PRÊTS PLUS FORT ET AUTOCHTONE

Pour publication immédiate : 26 mars 2025

Première nation de Westbank, Colombie-Britannique - L'Autorité financière des Premières Nations (AFPN) applaudit la récente décision du gouvernement du Canada d'augmenter le pouvoir de financement de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones de 5 à 10 milliards de dollars. Cette décision d'élargir le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA) afin de couvrir non seulement les ressources naturelles, mais aussi les infrastructures, les transports et le commerce est une décision qui est non seulement bonne pour les Premières Nations, mais aussi pour le Canada, ce qui est particulièrement important à une époque où les possibilités économiques se modifient. Il s'agit d'une étape importante, et l'AFPN est prête à travailler avec les Premières Nations pour transformer cette opportunité en prospérité.

Depuis plus de 11 ans, l'AFPN est un modèle autosuffisant unique au monde en vertu de la Loi sur la gestion financière des Premières Nations (LGFPN), qui fournit plus de 3 milliards de dollars de financement aux gouvernements des Premières Nations pour l'infrastructure et le développement économique, contribuant ainsi à hauteur de plus de 7 milliards de dollars à l'économie du Canada. Mais il faut faire davantage pour combler le déficit de 350 milliards de dollars en matière d'infrastructures.

« La réconciliation économique ne se limite pas au financement ; elle englobe l'accès », a déclaré le Chef Derek Epp, de la Première Nation Ch'iyáqtel, en Colombie-Britannique, et président du conseil d'administration de l'AFPN. « Grâce aux prêts de l'AFPN, les nations deviennent des partenaires à part entière de leur propre avenir. Nous offrons des taux d'intérêt plus bas et des rendements plus élevés, ce qui permet de conserver une plus grande valeur dans nos communautés. »

À l'heure actuelle, l'AFPN ne peut prêter qu'aux gouvernements des Premières Nations soutenus par leurs propres sources de revenus. L'AFPN collabore avec le Canada pour modifier la LGFPN afin d'autoriser les prêts aux **entités à vocation spéciale**, un modèle qui a fait ses preuves lorsque plusieurs nations choisissent de travailler ensemble de manière sécurisante et stratégique sans mettre en péril les budgets de fonctionnement de leurs communautés.

« Si l'AFPN pouvait prêter aux EVS avec le soutien d'une garantie de prêt fédérale, les nations, quelle que soit leur taille, pourraient accéder à un financement abordable et se lancer dans la construction de grands projets plus rapidement que jamais », a déclaré Ernie Daniels, président-directeur général de la FNFA. « Nous nous félicitons de l'élargissement de ce mandat et demandons à tous les dirigeants fédéraux, qu'il s'agisse de Mark Carney ou de Pierre Poilievre, de soutenir la prochaine étape logique : modifier la loi pour autoriser les prêts aux entités à vocation spéciale. L'AFPN reste prête à travailler avec son partenaire de traité pour s'assurer que la croissance menée par les Premières Nations alimente la prospérité de tous les Canadiens.

-30-

L'AFPN est une organisation à but non lucratif qui offre des financements et l'accès à des prêts à long terme à des taux d'intérêt préférentiels, ainsi que des services d'investissement et de conseil aux gouvernements des Premières Nations qui adhèrent volontairement à la Loi sur la gestion financière des Premières Nations. L'AFPN ne dépend pas du financement du gouvernement fédéral et est autosuffisante.

Contact médias :

Jennifer David, AFPN
Directrice des communications et du marketing
Courriel: jdavid@fnfa.ca